

FORMALITES NECESSAIRES POUR L'OBTENTION DU VISA AU BURUNDI

1. Deux (2) formulaires de demande dûment remplis
2. Deux (2) photos passeports récentes
3. Le passeport du demandeur de visa, en cours de validité d'au moins 6 mois avec une photocopie de la page contenant la photo du titulaire
4. Une lettre d'invitation, un ordre de mission ou une note verbale selon les cas, mentionnant le but du séjour, l'adresse et/ou la personne de référence au Burundi
5. Un billet aller -retour
6. Le paiement de 100 francs Suisse en liquide pour un visa valable un mois avec entrées multiples
7. Carte de vaccin (Fièvre jaune)
8. Horaire :

Dépôt des demandes :

- Tous les jours ouvrables de 10h00 à 13h00 et 14h00 à 17h00 Introduction de la demande : 5 jours avant la date d'entrée sur le territoire Burundais, **excepté** les détenteurs des Passeports de Service et Passeports Diplomatiques

Retraits des visas : Après 5 jours

Fait à Genève 25/11/2022